

## **Mairie de Saint-Illpize**

### **CR Conseil Municipal du 22 juillet 2019, 20 heures**

**Convocation envoyée le 15 juillet 2019**

**Affichée le 15 juillet 2019**

*Présents : Gérard Barhomeuf, Sébastien Bonnaterre, Isadora Campart, Martine Defay, Anne Hazebaërt, Estelle Klein, ~~Géraldine Lamy~~, Joseph Olivain, Alain Rolland, ~~Ginny Rossiter~~, Isabelle Roussel*

*Pouvoir : Ginny Rossiter à Anne Hazebaërt*

*Secrétaire de séance : Isabelle Roussel*

#### **1. Validation du PV du 17 juin**

Le PV est validé à l'unanimité.

#### **2. Le point sur les travaux**

Cimetière : Les travaux de maçonnerie sont enfin terminés, sous réserve de 2m50 de couronnement qui semblent avoir été oubliés. Madame le maire contactera l'entreprise à ce sujet. Elle sollicitera l'enveloppe parlementaire dès que tout sera réglé et que la facture sera payée.

Il reste à trouver une solution au problème de l'évacuation des eaux en bas du cimetière, le trou prévu à cet effet étant trop bas. Cette question sera discutée en commission travaux.

*Arrivée d'Alain Rolland*

L'église : L'étude diagnostic est en cours. Le rendu final est prévu première semaine de novembre. Un point intermédiaire sera fait fin août en présence des restaurateurs. La date sera confirmée par Isabelle Roussel.

La fontaine de Tapon : en raison d'un problème de santé de Philippe Cartailier, le chantier de réparation de la fontaine est arrêté provisoirement.

*Arrivée d'Estelle Klein*

Chantel : le début des travaux est prévu en septembre. Il conviendra néanmoins de prendre en considération la fermeture du pont pour une nouvelle période de 3 à 4 semaines (voir ci-dessous).

L'aménagement de la traversée de Chantel est le seul dossier retenu pour la DETR pour 2019, mais pour un montant plus important que demandé : 22 620 €, soit 24% (au lieu de 20% demandés).

La DETR obtenue est plus importante que prévue : 24 % au lieu de 20%, soit : 22 620 €

Le pont : selon les dernières informations obtenues, le pont rouvrira pour le mois d'août. Néanmoins les travaux prévus ne sont pas tout-à-fait terminés, il reste notamment à faire le réglage de la suspension. Ceci se fera en septembre ou octobre et nécessitera une nouvelle fermeture de 3 à 4 semaines. Dans l'intervalle, le pont restera limité à 3,5 T. Par ailleurs, ce chantier a permis de constater

le mauvais état de la câblerie. De ce fait, le Département fera procéder à un examen approfondi des câbles.

### **3. Salle Elie Barthomeuf**

Comme évoqué lors du dernier conseil, la commune fera désormais procéder à un nettoyage approfondi de la salle 2 fois par an. Le devis de cette prestation qui serait faite par l'entreprise d'insertion IDEE Travaux s'élève à 327 €60 TTC. Il conviendra de décider des dates d'intervention.

**Décision du CM : le CM décide d'accepter ce devis (8+1 pour).**

En outre, la convention de location prévoit désormais le paiement d'une somme de 70€ en cas de ménage non ou mal fait ou inapproprié. Elle prévoit aussi que toute remarque sur l'état des lieux par l'utilisateur doit être faite lors de la remise des clés.

Par ailleurs, la commune a fait l'acquisition de 120 chaises pour un montant de 2.742,24€ TTC.

Selon leur état, les anciennes chaises seront soit mises au rebut, soit installées dans d'autres lieux selon les besoins : salle du conseil, chapelle, four à pain à Tapon, etc.

Il faudra prévoir de changer le frigo le plus ancien.

### **4. Le poste de cantinier**

Les 3 candidats proposés par Pôle Emploi et ayant droit à un PEC ont été contactés. Un seul s'est montré motivé mais n'avait aucune expérience en matière de restauration. Or ce poste nécessite des compétences certaines en matière de cuisine, mais aussi d'hygiène, de gestion d'un budget, etc.

Parmi les autres candidats, il s'est avéré que seule Brigitte Vigouroux pouvait correspondre au poste, moyennant un bon encadrement pour ce qui concerne la tenue de la régie et les achats. Il faut en effet veiller à ce que les recettes des tickets couvrent au minimum les achats d'aliments (en 2018-2019, solde positif de 1500€, hors impayés).

Madame le maire propose donc de procéder à son embauche, aux mêmes conditions qu'Antoine Haffner

**Décision du CM : le CM donne son accord pour l'embauche de Brigitte Vigouroux au poste de cantinier à compter de la rentrée scolaire 2019 (6+1 voix pour/1abstention)**

### **5. Le point sur les effectifs école à la prochaine rentrée et les activités organisées**

L'effectif de 10 enfants scolarisés pour Saint-Ilpize se maintient, les départs étant compensés par les arrivées.

Les professeurs des écoles restent en poste : Hélène Petit s'occupera des 17 maternelles ou CP (6 petite section, 6 moyenne section, 4 grande section et 1 CP).

La directrice Sylvie Choynet s'occupera des 23 grands (8 CE1, 4 CE2, 7 CM1 et 4 CM2)

Catherine Marchais qui est ATSM depuis 5 ans en contrat aidé est embauchée. La commune de Villeneuve d'Allier doit encore embaucher 2 ATSM en contrat aidé. Il y aura aussi 1 AESH (contrat d'état).

De 30 à 38 enfants mangent régulièrement à la cantine et il y a beaucoup de petits. Selon le nombre d'enfants inscrits à la cantine à la prochaine rentrée, il faudra envisager de compléter le mobilier et l'équipement. Par ailleurs il arrive régulièrement que les élues de Saint-Ilpize soient appelées à la rescousse pour encadrer la cantine en cas d'absence de l'ATSEM en charge de cette fonction. Le conseil s'étonne de cet état de fait, les ATSEM étant de la responsabilité de Villeneuve d'Allier. Lors du dernier conseil d'école, les parents d'élèves ont fait part de leur mécontentement suite à l'utilisation de la cour d'école pour certaines festivités et aux dégâts qui en ont résulté.

Les activités périscolaires: visite de l'exposition Miro, participation au festival de BD et à la Biennale, intervention de 2 artistes, projet sur l'Art postal, réalisation d'un court métrage, intervenant en musique, voyage à Lyon et visite du musée des Confluences et du musée des Automates.

Visite de la caserne des pompiers.

Activité sportive : cours de tennis.

Pour 2019/2020 : cycle piscine à Brioude de mars à juin du CP au CM2. Le transport sera à prévoir.

Projet " d'art contemporain" avec Corinne Chany.

Préparation avec les intervenants musique d'un spectacle monté avec les écoles d'Ally et Saint-Just qui sera donné à la Halle aux grains le 19 juin 2020. (location de la salle : 600 €, soit 200 € par école).

Par ailleurs, les professeurs doivent faire un projet d'école pour 2020 et refaire un règlement pour tout ce qui est périscolaire.

## **6. Saison estivale et festivités**

Comme chaque année, il y aura des concerts, des expositions et diverses animations dans la commune cet été. Certaines sont organisées par la mairie (les concerts, les visites guidées du site castral) ou à son initiative (expositions à la chapelle) ; d'autres à l'initiative d'associations comme, par exemple, le programme proposé par les Amis de Saint-Ilpize à l'occasion des 40 ans de leur association. Le bulletin municipal de juillet s'est largement fait l'écho de toutes les animations proposées cet été.

Par ailleurs, afin d'attirer à Saint-Ilpize les nombreux touristes attendus à Brioude cet été, un « flyer » présentant les atouts de notre village a été édité.

La commune met aussi en place une signalétique « piétons » pour aller au château depuis la mairie.

Enfin, une visite guidée de l'exposition Miro sera organisée par la commune le 4 septembre à 11h à l'intention des habitants. Des affiches d'information seront mises dans les villages.

## **7. Divers**

- Grâce à l'entregent de Sébastien Bonnaterre, le Lyon's club a offert à la commune une boîte à livres. Elle sera installée près de la guinguette.
- Des habitants s'étonnent que l'accès à la baignade dite " du Brigand" à Chazieux soit barré par une clôture électrique. Cette question sera vue par Gérard Barthomeuf.
- Il y a eu un dépôt d'objets encombrants sur le terrain communal à Tapon. Les personnes à l'origine de ce dépôt le débarrasseront.
- Autre problème à Tapon : le saule qui prend de plus en plus d'ampleur et qui penche de plus en plus. Il est en grande partie sur le communal et semble présenter une nuisance pour les maisons aux alentours. Le conseil décide de le faire élaguer, de même que 2 autres arbres sur la commune. Un devis avec et sans évacuation sera demandé auprès de plusieurs prestataires.
- A Saint-Ilpize, une remarque a été faite sur le fanion des " 5 noyers" placé sur l'accotement communal. Le conseil décide de vérifier que ce fanion est correctement ancré.
- Une commission travaux sera organisée en septembre pour caler les derniers détails concernant le chantier de Chantel et étudier les prochains dossiers de travaux.
- Informations sur dernières réunions :
  - Réunion d'informations et concertation sur les travaux d'arrivée de l'eau au Chambon avec le bureau d'études et les élus de Blassac. Les canalisations descendront de Channat vers le Bancillon puis le Chambon où elles passeront sous la rivière. Dans la mesure du possible, elles suivront l'accotement de la voirie sauf au Bancillon où elles traverseront un terrain privé. La circulation ne se fera que d'un côté lors des travaux au Bancillon mais la route risque d'être fermée au niveau du Chambon, peu de temps.

L'arrêté municipal rédigé par Saint-Ilpize prévoira une remise en état.

- Réunion du conseil communautaire : 29 points ont été abordés parmi lesquels le montant du FPIC qui sera reversé à Saint-Illpize en 2019, à savoir 1.463€.  
Le rapport d'activité 2018 de l'Aquabulle a été présenté : il présente un déficit de 7.571€, ce qui met en question le mode de gestion, certains élus penchant pour une gestion en régie. Il est consultable en mairie.  
Par ailleurs, une subvention de 40 000€ a été votée par le conseil pour l'achat d'un scanner (sur un coût total d'un million d'euros) et des aides à l'installation de médecins (10.000€/installation).  
Enfin, la CCBSA propose aux communes qui le souhaitent de se doter d'un module spécifique à la gestion informatisée de la restauration scolaire et garderie. Cette solution n'est pas intéressante pour Saint-Illpize dans la mesure où la majorité des enfants fréquentant la cantine sont de Villeneuve d'Allier

Le prochain conseil aura lieu en septembre, à une date à déterminer.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h45.